



LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

65, rue de Castelnau Ouest, bureau 301, Montréal (Québec) H2R 2W3
Téléphone: (514) 849-7717 Télécopieur: (514) 849-6717
ldl@videotron.net

Droit de manifester à Montréal : une enquête publique s'impose !

Montréal, le 28 mai 2002. Alarmés par les interventions policières menées lors des récentes manifestations qui se sont soldées par des arrestations massives, des représentants de la *Ligue des droits et libertés*, appuyés dans leur démarche par d'autres organismes syndicaux et communautaires, dont le *Front d'action populaire en réaménagement urbain* (FRAPRU), le *Conseil central de Montréal* (CSN), le *Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec* (MÉPACQ) et la *Fédération des infirmiers et des infirmières du Québec* (FIIQ), se sont présentés hier au Conseil de ville de Montréal afin de réclamer une enquête publique sur les événements survenus plus particulièrement le 26 avril dernier.

Membre du *comité de surveillance des libertés civiles* de la *Ligue* et présente sur les lieux, le 26 avril, à titre d'observatrice du comité, Mme Martine Éloy a interpellé les élus municipaux, leur demandant pour quelle raison des personnes qui assistaient à un rassemblement pacifique et qui, éventuellement, allaient participer à une manifestation ayant pour objet de protester contre le G-8, se sont retrouvées en quelques instants, encerclées, certaines ayant été poivrées, détenues et mises en état d'arrestation pendant plusieurs heures, obligées de rester entassées en station debout, avant d'être fouillées publiquement, embarquées dans des autobus pour être relâchées plus loin avec un constat d'infraction à un règlement municipal. Mme Éloy a rappelé que lors de cette intervention, les observateurs de la *Ligue des droits et libertés* ont eux-mêmes été détenus pendant près d'une heure, sans motif.

Le droit de se rassembler et de manifester est inclus dans la liberté d'expression, a pour sa part souligné Me Denis Barrette, également membre de la *Ligue*. Il ne faut pas, a-t-il ajouté, que les forces policières déterminent elles-mêmes les paramètres de l'exercice des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. Rappelant que rien n'autorisait les forces policières, de quelque façon que ce soit, à procéder ainsi à des arrestations préventives, abusives et arbitraires, il a ensuite demandé au conseiller, M. Marvin Rotrand, si les autorités avaient été informées au préalable de la nature des interventions qui allaient être menées par les forces policières et si celui-ci donnait son accord à de telles interventions. M. Rotrand a répondu qu'il regrettait ce qui s'était passé et invitait la *Ligue* à assister à la réunion de la Commission de sécurité publique du 30 mai où il avait fait mettre cette question à l'ordre du jour.

Fortement préoccupée par l'effet dissuasif d'interventions comme celles qui ont eu cours lors du rassemblement du 26 avril dernier dans le Square Dominion sur l'exercice du droit de réunion et du droit de manifester, et estimant que ces arrestations massives constituent une escalade sans précédent de la part des forces policières puisqu'équivalant à la négation totale de la liberté d'expression et du droit de manifester, la *Ligue des droits et libertés* a demandé qu'une enquête publique soit menée afin de déterminer entre autres, qui avait autorisé ces arrestations massives, quels étaient les objectifs poursuivis, quel était le degré d'intervention des élus municipaux face à de tels agissements policiers, etc.

Mme Lucie Lemonde, vice-présidente de la *Ligue des droits et libertés*, a précisé qu'on ne pouvait laisser libre cours à de telles violations des droits et libertés sans que les pouvoirs tant politiques que policiers n'aient à rendre compte publiquement de ces dérapages, dans une société libre et démocratique. Mme Lemonde a de plus fait valoir que les révélations faites la semaine dernière par le journal *Hour*, à l'effet que le Service de police de Montréal avait faussement établi des liens entre les participants au rassemblement du 26 avril et une personne ayant été arrêtée avec une arme à feu à la station de métro Peel, méritait en soi des explications publiques de la part des autorités concernées.

Le maire Tremblay a dit qu'il n'avait pas l'intention d'instituer une enquête publique mais s'est dit prêt à rencontrer la *Ligue* dans un bref délai pour discuter du droit de manifester à Montréal et pour donner les explications auxquelles la population est en droit de s'attendre sur les événements du 26 avril.

-30-

Pour information : Lucie Lemonde (514) 849-7717